



DECISION N° 000209 /APME/DG/DRHFM/SAP/2018 DU 23.12.2019

**PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 007
/AONO/APME/DG/CIPM/2019 DU 1^{er} OCTOBRE 2019 (EN PROCEDURE D'URGENCE)
POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES TYPE PICK-UP 4x4 DOUBLE
CABINES A L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES DESTINES AU PROGRAMME START AND IMPROVE YOUR
BUSINESS.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES,**

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun ;
Vu la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun ;
Vu la loi N° 2015/01 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2010/001 du 13 avril 2010 ;
Vu la loi N° 2017/010 du 10 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
Vu la loi n° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2013/092 du 03 Avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes entreprises, modifié et complété par le décret N°2013/297 du 09 septembre 2013
Vu le décret no 2014/543 du 10 Décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ;
Vu le décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la Lettre-Circulaire n° 0005 /LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 Précisant les mesures à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

- Vu la Décision n°00000200/D/MINMAP/DAJ/MNAS du 16 Mars 2018 constatant à titre transitoire, la commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) ;
- Vu Avis d'Appel d'Offres National N° 007 /AONO/APME/DG/CIPM/2019 du 1^{er} octobre 2019 (en procédure d'urgence) pour la fourniture de deux (02) véhicules type pick-up 4x4 double cabines à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises destinés au Programme Start and Improve Your Business ;
- Vu Vu le procès-verbal de la Commission interne de Passation des Marchés du 13 décembre 2019

DECIDE :

Article 1^{er} – l'appel d'offres suscité est déclaré infructueux, le soumissionnaire **TRACTAFRIC MOTORS**, seul en liste n'ayant pas satisfait aux exigences du Dossier d'Appel d'Offres.

Article 2 - La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le..... 23 DEC 2019....

**Le Directeur Général de l'Agence de Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises**

Ampliations :

- MINMAP/DGMAS
- ARMP
- SOPECAM
- APME/DRHFM/SAP
- PRESIDENT/CIPM
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO



Jean Marie L'ulu B